



**ARTICLE 6 :**

- *En cas de tour à élimination direct une équipe ayant 2 divisions d'écart recevra lors du match à domicile*

*EXEMPLE : une équipe qui joue en DM4 recevra l'équipe qui jouera en DM2*

**ARTICLE 7 :**

- Le temps de jeu sera de 4 x 8 minutes décompter en cas de plateau à 3 équipes,
- Le temps de jeu sera réduit en cas de plateau à 4 équipes,
- Le temps de jeu sera de 4 x 10 minutes s'il y a match simple,

**ARTICLE 8 :**

- Le règlement de la FFBB sera appliqué (temps-mort, fautes, fautes d'équipes...),

**ARTICLE 9 :**

- Le tirage se fera par la commission sportive séniors,

**ARTICLE 10 :**

- En cas de plateau à 4 équipes les 2 premiers seront qualifiés pour le tour suivant et les 2 derniers seront reversés dans la coupe JEAN-PAUL ROSSIGNOLES,
- Si le plateau se déroule à 3 équipes le premier sera qualifié ainsi que les 2 meilleurs deuxième,
- Pour un match direct le gagnant sera qualifié et le perdant sera reversé en coupe JEAN-PAUL ROSSIGNOLES,

**ARTICLE 11 :**

- Toute joueuse et tout joueur devra être impérativement licencié(e)s et qualifié(e) pour pouvoir participer à la coupe,

**ARTICLE 12 a) :**

- Les règles de brûlage s'appliqueront dans la continuité des championnats où évoluent les équipes. Il est pris en compte la personnalisation établie pour les rencontres de championnat.

**EXEMPLE :**

*Une joueuse ou un joueur brûlé en PRF ou PRM ne pourra pas participer aux coupes avec l'équipe réserve engagée en coupe et évoluant en championnat DM2.*

- *Les règles de participation des joueuses/joueurs s'appliquent conformément aux règles définies pour le championnat régulièrement l'équipe engagée.*

**EXEMPLE :**

*Si les règles de participation du championnat où évolue l'équipe engagée n'autorise pas un joueur licence C2 à participer à une rencontre, la même règle sera appliquée lors d'une rencontre de coupes départementales.*

**IMPORTANT :**

*Par ailleurs, pour la saison en cours, toute joueuse ou tout joueur ayant disputé un match de championnat de France ne pourra plus, à partir de ce moment, participer aux coupes départementales.*

**ARTICLE 12 b) :**

- *Le nombre de joueuses/joueurs autorisé(e)s sera de 10 au total dont 3 licences JC1, JC2, JT*

**ARTICLE 13 :**

- La feuille de match (e-marque) devra être envoyé soit après chaque rencontre ou au plus tard dans les 48 heures,

**ARTICLE 14 :**

- Les dates de rencontres sont choisies en fonction des dates disponibles par rapport aux journées de championnat et du nombre moyen d'engagements.
- En cas d'engagements important, des dates additionnelles peuvent être choisies,
- En cas d'engagement moindres, des dates choisies peuvent être non utilisées,

**ARTICLE 15 :**

**Tous d'horaires devront se faire avec entente entre les clubs et en accord avec la commission séniors,**

**TABLEAU DES DATES CHOISIES :**

TOURS	DATES
1	30/31 OCTOBRE 2022
2	17/18 DÉCEMBRE 2022
3	25/26 FÉVRIER 2023
4	29/30 AVRIL 2023
5	06/07 MAI 2023
6	03/04 JUIN 2023

**ARTICLE 16 :**

Les frais d'arbitrage seront remboursés à parts égales par les deux associations sportives, avant les rencontres, et selon modalités adoptées par le Comité Directeur,

**ARTICLE 17 :**

Pour les finales, les frais d'arbitrage et de table de marque seront à la charge du Comité du Loiret,

**ARTICLE 18 :**

Tous les cas de figures non prévus au présent Règlement seront soumis au Comité du Loiret de Basket-Ball qui jugera en vertu des Règlements Généraux et des Règles du Code de Jeu